

## 16 Oyem-Bitam

Oyem/Transport terrestre/A la suite de contrôles effectués sur les véhicules n'ayant pas de vignettes...

### Plusieurs taxis et "clandos" à la fourrière

PME

Oyem/Gabon

DEPUIS quelques jours, les populations du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, éprouvent d'énormes difficultés pour se déplacer d'un quartier à un autre de la Ville. Tout simplement parce qu'il manque de taxis et autres véhicules à usage commercial appelés "clandos".

En cause, l'opération de contrôle et de vérification des numéros, lancée par l'Hôtel de ville par ses services, appuyés par les éléments de la police municipale. Une opération qui a déjà fait de nombreuses victimes avec l'interpellation, suivie de la mise en fourrière systématique de plusieurs de ces véhicules de transport en commun, à l'esplanade de la mairie centrale. À travers cette chasse ouverte à tous les taximen et "clandomen" non en règle, l'Hôtel de Ville veut amener les uns et les autres au règlement de la taxe municipale de transport des passagers et des marchandises. Une opération-répression qui intervient trois mois après la pose des premières vignettes sur les taxis par les autorités municipales. Selon l'édile d'Oyem, Christian Abessolo Menguey, "cette opération d'arraisonnement des taxis et clandos indécents vise également à interpellier ces opérateurs économiques sur le bien-fondé de cette taxe", a-t-il confié. Non sans ajouter que, "c'est aussi une occasion de leur expliquer que la mairie fonctionne en grande par-

Photo : PME



Selon le maire d'Oyem, Christian Abessolo Menguey, il faut traquer tous ceux qui rechignent à s'acquitter de la taxe.

Photo : PME



tie, avec des taxes prélevées sur les opérateurs économiques exerçant dans tout le périmètre urbain. Pour le cas des propriétaires des véhicules de transport en commun, ils ont eu assez de temps nécessaire pour se mettre en règle et ce, après plusieurs communiqués de prévention et de sensibilisation à la radio", a expliqué le maire. Une équipe mobile, composée des agents municipaux en charge du recouvrement et des policiers, a reçu l'ordre de traquer tous les propriétaires et chauffeurs de véhicules visés par cette taxe. "Quitte à passer deux ou trois mois derrière les contrevenants", a prévenu M. Abessolo Menguey.

À noter que la pose d'une vignette sur le taxi à Oyem s'élève à 120 000 francs. La commune d'Oyem compte environ 250 véhicules à usage de transport en commun.

De nombreux taxis arraisonnés devant l'Hôtel de Ville d'Oyem.

... et paiement des taxes sur le transport des passagers et des marchandises

### Les agences "Major Transport" et "Transporteur Voyages" rappelées à l'ordre

PME

Oyem/Gabon

LE travail a été sérieusement perturbé au sein des agences de transport en commun "Major Transport" et "Transporteur Voyages" les 23 et 24 juillet derniers à Oyem. Les bus, minibus et autres véhicules appartenant à ces deux compagnies n'ont pu charger au départ du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem, comme à leur habitude.

La cause ? La descente musclée sur le terrain des autorités de l'Hôtel de ville d'Oyem, pour le recouvrement de "la taxe de transport des passagers et des marchandises"

auprès des sociétés de transports terrestres, les entreprises individuelles (petites et moyennes entreprises), les taxis, les véhicules de transport des marchandises (TM), les établissements publics et assimilés. Au cours de cette opération, les responsables locaux des agences "Major Transport" et "Transporteur Voyages" se sont montrés "très hostiles à la démarche légale des autorités municipales", nous a confié un agent de recouvrement à la mairie centrale d'Oyem. A ce qui semble, les deux derniers opérateurs économiques ne se sont plus acquittés de ladite taxe depuis de nombreux mois. Pour les rappeler à

l'ordre, les responsables municipaux ont donc décidé d'appliquer à la lettre, les textes de loi, notamment le "Décret n°0399/PR portant promulgation de la n°001/2019 modifiant la loi n°030/2008 du 29 janvier déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'an 2019". Ainsi que la "Délibération n°09/09/COYM/CM/SG portant prélèvement des droits et des taxes sur le territoire de la commune d'Oyem".

Selon l'édile d'Oyem, Christian Abessolo Menguey, "les responsables de Major Transport et de Transporteur Voyages, après plusieurs rencontres de mise en garde, n'ont pas voulu se conformer à la régle-

mentation en vigueur dans notre pays, en s'acquittant de cette taxe qui s'élève à 300 francs par passager". Il a précisé qu'"il ne revient pas aux usagers ou clients de ces compagnies de transport, de payer de leurs poches ladite taxe. Elle doit être incluse dans le titre de transport, qui s'élève jusqu'à ce jour à 12 000 francs entre Oyem et Libreville". Les différentes mises en garde et autres rencontres de prévention n'ayant rien donné, le président du Conseil municipal et ses collaborateurs sont allés sceller les entrées, bureaux, guichets, salles d'attente et d'embarquement des deux sociétés de transport incriminées. Ces agences sont donc res-

tées fermées toute la journée de mardi. La situation est rentrée dans l'ordre mercredi matin, au sortir de la réunion que M. Abessolo Menguey a eue avec les principaux concernés. Au terme des échanges, "les chefs d'Agences de Major Transport et Transporteur Voyages se sont engagés à se conformer dorénavant à payer régulièrement leurs taxes et de partir par la même occasion, sur des nouvelles bases avec l'Hôtel de ville", a indiqué le maire. Le responsable provincial de l'Agence "Transporteur Voyages", Séraphin Menie, par ailleurs président du Syndicat des transporteurs et connexes dans le Septentrion, a salué la fin heureuse de ce qu'il a qua-

lifié d'"incompréhension notoire" avec l'Hôtel de ville et qui a causé du tort, non seulement aux clients, mais également à toute l'entreprise. Cependant, il a précisé que sa "société est en règle avec l'Etat". Il n'a pas manqué de rassurer sa clientèle de la reprise des activités de Transporteur Voyages depuis mercredi à la mi-journée.

M. Menie a toutefois regretté la perte de bagages et de colis par certains clients pendant les deux jours de perturbation du trafic. Toute chose qu'il a promis d'étudier dans les jours à venir avec sa hiérarchie et les autorités municipales.